

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07/08/2018

Dossier complet le :

07/08/2018

N° d'enregistrement :

2018/2811

### 1. Intitulé du projet

Création de deux postes électriques privés et leur raccordement au Réseau Public de Transport, constitué d'un poste électrique public et de son raccordement à la ligne 225 000 volts existante Gavrelle-Pertain sur la commune de Morchies (62)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Volkswind France

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Richard POLIN - Directeur Adjoint

RCS / SIRET

4 3 9 | 9 0 6 | 9 3 4 | 0 0 1 2 0

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32	Poste de transformation dont la tension max de transformation est égale ou supérieure à 63 kV.
39	Création de lignes électriques aériennes HTB2 inférieure à 15km (100 m pour le projet). Travaux qui créent une surface de plancher supérieure à 10 000 m <sup>2</sup> et inférieure à 40 000 m <sup>2</sup> et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 ha.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création de deux postes électriques 225/33 kV privés, d'un poste public 225kV et son raccordement à la ligne existante 225 kV Gavrelle-Pertain, sur la commune de Morchies (62124).

Aménagement d'une surface d'environ 2 ha (incluant 3 emprises : celles de RTE, de la Ferme Eolienne (FE) Voie De Cambrai et de Volkswind France) afin d'accueillir les installations (parcelle d'environ 3 ha).

La surface sous maîtrise Volkswind France sera d'environ 4500 m<sup>2</sup>.

La surface sous maîtrise FE Voie De Cambrai sera d'environ 4500 m<sup>2</sup>.

La surface sous maîtrise RTE sera d'environ 8000 m<sup>2</sup>.

Les pistes d'accès aux postes représentent une emprise de 2500 m<sup>2</sup>

Entrée en coupure sur la ligne 225kV Gavrelle-Pertain avec création d'une ligne aérienne de raccordement (longueur de 100 m).

La puissance totale de raccordement prévue est d'environ :

- 170 MW à l'injection
- 2550 KW au soutirage

## 4.2 Objectifs du projet

Suite à la publication du schéma régional climat air énergie (SRCAE) de la région Nord Pas de Calais, RTE a élaboré le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution. Il a été déposé au préfet de région pour approbation en date du 17 janvier 2014. Le S3REnR prévoit d'atteindre 1966 MW installé pour 2020. Les objectifs ont été atteints fin 2016 et le réseau est, actuellement, saturé.

En août 2016, le Préfet de Région a demandé à RTE une révision du S3REnR. RTE a répondu par courrier au préfet le 2 novembre 2016 après accord des gestionnaires de réseau de distribution. RTE propose 2 scénarii : 3 et 4 GW. Enfin, par courrier du 2 février 2017, le préfet a indiqué à RTE de prendre 3 GW comme objectif du S3REnR révisé à la maille des Hauts-de-France.

Aussi les sociétés FE Voie De Cambrai et Volkswind France ont décidé de créer des postes de transformation électrique, tous les deux rattachés à la ligne HTB 225kV N°1 GAVRELLE-PERTAIN et de les rassembler sur un même site, afin de réduire l'impact paysager, environnemental, l'emprise sur les parcelles agricoles et de créer un unique poste public RTE (unique coupure sur la ligne HTB). Ainsi la création de deux postes privés sur Morchies et d'un poste public RTE s'inscrit pleinement dans les nouveaux objectifs d'augmentation des puissances de raccordement de la Région Hauts-de-France. Ils permettront d'injecter sur le réseau public de transport de l'électricité produite par les parcs éoliens. Ces parcs ont déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale dont les premières autorisations ont été déposées avant le 16 mai 2017.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront menés selon les phases suivantes :

Phase 1 : Arpentage, implantation par le géomètre et sondage archéologique : 1 mois

Phase 2 : Décapage de la terre végétale / Création de la plate-forme en fonction de la nature du sol (traitement granulaire pour obtention de la portance requise) / Clôture pour la sécurisation : environ 2/3 mois.

Phase 3 : Création des fondations et structure du bâtiment d'exploitation et des supports transformateurs / Création Génie Civil du poste : environ 8 mois.

Phase 4 : Livraison et installation des transformateurs : 2/3 mois.

Phase 5 : Installation des composants électriques HTA et équipement du bâtiment d'exploitation : environ 6 mois.

Phase 6 : Commissioning, test des systèmes de sécurité "qualification du poste" : 2 mois.

Phase 7 : Raccordement sur ligne 225 kV et mise en exploitation du poste.

Durée totale du chantier : environ 20/23 mois.

Mise en service visée fin 2019.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Injection de l'électricité produite par les projets éoliens sur le réseau de transport d'électricité RTE par entrée en coupure de la ligne 225 kV.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a déjà été soumis à une demande d'examen au cas par cas pour une surface de 1,74 ha concernant uniquement le projet Volkswind et le poste RTE.

Il a obtenu une dispense d'évaluation environnementale pour une superficie de 1,74 ha, en date du 11 septembre 2017 par l'autorité environnementale (annexe 6 au dossier).

Il sera soumis au code de l'Energie (Approbation du Projet d'Ouvrage) et de l'Urbanisme (Permis de construire).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie	2 ha
Dimensions du poste de FE Voie De Cambrai	80m x 50m
Dimensions du poste de Volkswind France	80m x 50m
Dimensions du poste de RTE	92m x 78m
Tension	33000 / 225 000 V
Puissance	170 MW à l'injection 2550 kW au soutirage

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Parcelle ZD2 à proximité de la ligne  
225 kV Pertain - Gavrelle dérivation  
Transloy.

Commune de Morchies (62).

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 2° 57' 12 " 68 Lat. 5 0° 07' 33 " 86

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),  
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de  
l'annexe à l'article R. 122-2 du  
code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du projet est celle du Bois d'Havrincourt de type 1, localisée à plus de 6,5 km de la zone de projet (Source INPN).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche est celle de "Le marais audomarois", située à plus de 80 km de la zone du projet (Source RAMSAR). La zone à dominance humide la plus proche est celle du Plan d'eau artificiel "Bassins de lagunage" sur la commune de Vaulx-Vraucourt (Source: Artois-Picardie.eafrance.fr).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, la zone du projet est située à plus de 7,5 km du premier site pollué situé sur la commune de Bapaume (Source: BASOL).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Consultation de l'Agence Régionale de la Santé pour le captage d'eau potable sur la commune de Morchies, situé à plus de 600 m de la zone du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche de la zone du projet est le site de la "Moyenne vallée de la Somme", situé à plus de 19 km du projet (Source: Natura 2000.fr).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des réseaux de drainage et d'évacuation de l'eau seront mis en place pour la gestion des eaux pluviales sur le terrain (superficie de 2ha). Ces éléments seront détaillés dans le permis de construire et dimensionnés par la suite à l'aide des études géotechnique et hydraulique prévues. Il ne devrait pas entraîner d'incidence significative sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Equilibrage entre les déblais et remblais du site sera privilégié. Mais si besoin, utilisation de matériaux de carrière pour la création de la plateforme.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de projet localisée au niveau de terres agricoles. Impacts : Diminution de ces espaces et donc des habitats. Toutefois, ces espaces ne présentent pas d'intérêt majeur au niveau flore (grandes cultures). La faune pourra utiliser les espaces aux alentours sans une modification importante de ses habitudes. En phase travaux, la faune sera potentiellement perturbée et la présence de Renoué du Japon à proximité du site nécessitera des mesures pour éviter sa propagation.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espace agricole (environ 2 ha) pour la zone du projet.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise au risque de transport de marchandises dangereuses (routes départementales).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est soumise aux risques : - sismique : faible. - mouvement de terrain. Sur le site, aucun mouvement de terrain particulier recensé, risque "gonflement et retrait des argiles" nul à faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les ouvrages électriques créés ne généreront pas de champs électromagnétiques supérieurs aux valeurs réglementaires. Les champs magnétiques à 50Hz générés seront inférieurs à 100micro Tesla. Les champs électriques à 50Hz générés seront inférieurs à 5000V/m.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sauf en phase travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les installations électriques sont sources de bruits, cependant ils seront atténués par le bâtiment et les isolants phoniques des composants. De plus, les premières habitations sont localisées à plus de 100 m sur la commune de Morchies. En phase exploitation, le projet respectera la réglementation en vigueur. En phase travaux, les convois seront des sources de bruit en journée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet pourra créer des vibrations des bobinages et des tôles magnétiques du transformateur.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En régime d'exploitation normal, les ouvrages n'émettent aucun rejet dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sauf en dehors de cas accidentels.</p> <p>La gestion des eaux pluviales est prévue (Cf. 6.1)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non une collecte et un traitement des eaux usées sont prévus et seront détaillés dans le permis de construire.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'une nouvelle infrastructure en continuité d'une ligne électrique existante afin d'éviter l'ajout de pylône en plus pour desservir les postes. Structure de grandes dimensions inférieures ou égales à celles de la ligne électrique existante mais dans des espaces agricoles aux potentiels architecturaux, culturels, archéologiques et paysagers faibles voire nuls. Depuis la RD 930 nationale, la structure sera peu visible due aux caches visuelles existants des bâtiments agricoles et de végétations (haies et petits boisement).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Création d'une nouvelle infrastructure dans un espace actuellement agricole. Peu de changement des pratiques culturelles de l'exploitant mais une perte de surface agricole de 2 hectares .

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de création de postes électriques sera cumulé avec les projets de liaisons souterraines de raccordement aux parcs éoliens.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Évitement et réduction :

Possible fuite d'huile isolante : mise en place d'une fosse en béton (bac de rétention) étanche sous chaque transformateur pour recevoir l'huile du transformateur en cas de fuite.

Diminution de l'espace agricole : L'implantation des postes est rassemblée dans la partie ouest de la parcelle afin de conserver une surface agricole la plus étendue possible.

En phase travaux, des mesures d'évitement de propagation de la renoué du Japon seront faites.

- Réduction :

Électrocution : Structure fermée/clôturée avec clôture défensive et interdite à toute personne non habilitée.

L'insertion paysagère des postes sera vue au moment du permis de construire afin de réduire les impacts paysagers.

- Compensation :

Diminution de l'espace agricole et changement des pratiques culturales de l'exploitant : indemnisation actée par le bail signé sous seing privé.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des critères évalués au chapitre 3, des caractéristiques du projet (chapitre 4) et de l'absence de sensibilité forte, l'évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

De plus, pour les impacts potentiels du projet, des mesures d'évitement, de réduction et de compensation seront mises en place comme l'indique le paragraphe 6.4 ci-dessus.

Ainsi, le projet devrait être dispensé de l'évaluation environnementale

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Annexe 2 : Reportage photographique

Annexe 3 : Plans

Annexe 4 : Esquisse du projet

Annexe 5 : Compte rendu de terrain pour la faune en période de migration pré-nuptiale, la flore et habitats naturels

Annexe 6 : Dispense d'étude d'impact pour le projet de poste électrique sur la commune de Morchies d'une surface de 1,74ha.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

ST AVERTIN

le,

07/08/2018

Signature

VOLKSWIND France  
Richard POLIN / Directeur Adjoint  
32 rue de la Tuilerie 37550 St Avertin  
Tél : 02.47.54.27.44 / Fax : 02.47.54.67.58  
R.C.S. Tours 439 906 934

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus